

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

162025

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers votants : 13

Le dix-neuf Mars deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 04 Novembre 2024

**Etaient présents :** GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, GUICHERD Cyril, ALLEGRE Jean Marc Conseillers Délégués- BASSOT Christine - PROVOST Eric - MOUILLER Annie - CORNET-MONAT Béatrice- ROUCHON Dominique - BELOT Jean-Luc - MOUILLER Annie - NERON Sylvie - CUISSET Betty

**Etait excusée :** ROUCHON Dominique qui a donné pouvoir à MOUILLER Annie

**Etaient absent :** LASSAIGNE Sébastien

**Secrétaire de séance :** BASSOT Christine

## **OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvé le 05 octobre 2017.

Madame le Maire explique au conseil municipal la nécessité d'effectuer une modification simplifiée de ce Plan Local d'Urbanisme.

En effet, cette procédure a pour objectif de faire évoluer le zonage agricole protégé « Aip » sur le secteur de Gouttebaron, afin de permettre l'extension d'une exploitation dont le siège se trouve sur la commune voisine de Saint-Jean-Saint-Maurice/Loire. La procédure vise également à adapter le règlement sur quelques points concernant l'aspect des constructions.

Madame le Maire donne lecture du devis de REALITES de Roanne, (ce bureau d'étude ayant participé à l'élaboration du PLU en 2017) d'un montant de 2 875.00 € HT soit 3 275.00 € TTC.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité des membres :

- Accepte d'effectuer la modification simplifiée du PLU approuvé le 05 octobre 2017,
- Approuve le devis effectué par REALITES de Roanne d'un montant de 2 875.00 € HT soit 3 275.00 € TTC,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces utiles pour ce dossier.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,

Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,  
BASSOT Christine



Fait à Villemontais, 19 Mars 2025

Le Maire,  
GAUME Marie Françoise

